

et de la conscience catholique. C'est l'enseignement et le conseil du Prélat.

En fin de compte Mgr Lazzareschi se borne à rappeler que M. David dit certaines choses dans sa brochure (sauf pour la profession de foi à la Divinité de Jésus-Christ et à la divine mission de l'Eglise qu'il approuve formellement) sans rien apprécier—et le félicite sur les bonnes intentions et l'amour de l'Eglise dont il se dit rempli.

Cela ne prouve rien en faveur d'un livre qui mériterait d'être flétri par l'autorité compétente.

Si M. David connaissait son histoire, il saurait que Voltaire, le maître de l'Electeur en fourberie, en mensonge, et en hypocrisies de toutes sortes, s'avisait un jour de dédier une tragédie au Pape Benoît XIV en protestant de sa piété et de ses bonnes intentions. Voltaire eut son Bref qui n'empêcha point ses œuvres d'être condamnées.

Il y a loin assurément de M. David à Voltaire, et Mgr Lazzareschi n'est point le pape. Le fut-il ? sa lettre ne serait nullement une approbation de la brochure de M. David. Elle signifierait seulement qu'il a témoigné au S. Père avoir eu de bonnes intentions en faisant son livre et qu'il est encore animé de bons sentiments, et que le Souverain Pontife ne devant jamais soupçonner la perfidie dans ses enfants le félicite des intentions et des bons sentiments qu'il accuse, en attendant qu'on puisse juger ses œuvres au mérite.

M. David pourrait multiplier les témoignages de ce genre qui ne prouvent que son ignorance et la mauvaise foi de ceux qui les font valoir. Cette lettre en réalité ne juge rien : elle n'est pas un jugement porté sur le livre, ni sur l'en-

semble, ni sur les détails, ni sur l'esprit général, ni sur aucun chapitre en particulier, sauf les quelques pages sur J.-C. et l'Eglise. Elle n'est même pas ce qu'elle aurait pu être, une simple opinion motivée. L'auteur se défend positivement d'émettre un jugement sur ce qui est le but même et tout le fond et toute la raison du livre de M. David, la condamnation de l'action épiscopale dans les questions politico-religieuses.

De toutes façons, cette lettre reste dénuée de toute valeur et de toute portée. Elle aura permis à M. David et à l'Electeur à sa suite de se couvrir d'un semblant d'approbation aux yeux de ceux qui ne savent rien et qui ne peuvent rien comprendre. C'est encore trop. Le prélat qui l'a écrite ou fait écrire a voulu qu'elle fut inoffensive : elle l'est en effet par elle-même. Elle pourrait ne l'être plus entre les mains d'hommes de mauvaise foi et capables de toutes les interprétations et de toutes les falsifications.

Dieu nous garde de diminuer en quoi que ce soit le respect dû aux éminents personnages de la cour pontificale. Mais ils peuvent plus que nous pour s'assurer le respect et la considération qu'ils ont le droit d'attendre du peuple et du clergé catholiques. Il leur suffit de se rappeler qu'à des hommes haut placés dans l'Eglise il n'importe pas seulement de dire des paroles irréprochables, mais qu'il importe parfois davantage de les dire à propos. Nul doute que si l'Éminentissime Préfet de la Propagande prend connaissance de l'abus qu'on fait de certaine lettre irréprochable en elle-même, il ne permette à ces illustres prélats de ne plus l'oublier.

P. BERNARD.